

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 02B-212000434-20231115-2023151165-DE

**N° 2023/65
du 15.11.2023
domaine 7.5**

NOMBRE DES MEMBRES

| AFFERENT | En exercice | ONT VOTE | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|-------------|----------|------|--------|------------|
| 19 | 19 | 13 | 13 | 00 | 00 |

| CONVOCACTION | AFFICHAGE |
|--------------|------------|
| 10.11.2023 | 10.11.2023 |

Objet : Subvention complémentaire pour diverses associations

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

Présents : Biaggi, Cholet-Allegrini, Esposito, Fantozzi, Fustier, Launoy, Luciani, Marchioni, Pardini, Peretti, Sanguinetti JL, Sanguinetti P, Vuillamier

Représentés :

Absents : Carballo-Bujan, Giorgi, Lancelle, Martini, Mattei, Sisco

Secrétaire : Vuillamier

Le Maire rappelle au Conseil que le budget primitif 2023 prévoit en subvention aux associations, une somme à attribuer par délibération ultérieure.

Il invite le Conseil à prendre connaissance de la demande déposée par diverses Associations dont :

- Muriel Saintoyant Body Mind
- Judo Club de Brando
- Art'Canthe
- Gym volontaire du Cap
- Ainés ruraux
- Synergie Yoga
- Ensemble vocal du Cap Corse

Après examen et délibération, le Conseil

CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par lesdites associations,

DECIDE d'allouer les sommes suivantes :

- Muriel Saintoyant Body Mind la somme de : 300€
- Judo Club de Brando la somme de : 300 €
- Art'Canthe la somme de : 300€
- Gym volontaire du Cap la somme de :300 €
- Ainés ruraux la somme de :300 €
- Synergie Yoga la somme de : 300 €
- Ensemble vocal du Cap Corse la somme de :300 €

DIT que cette somme sera prélevée sur les crédits pré-inscrits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint,
Thierry CHOLET-ALLEGRIINI**

